



L'essentiel & plus encore

## MSA Nord -Pas de Calais

Mention d'information RGPD - n°22-46

### Instant Aidants

La Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dénommé « **Instants Aidants** » dont la finalité porte sur un programme à destination des aidants, proposé et organisé par la MSA Nord - Pas de Calais.

La Mutualité Sociale Agricole, en plus de sa mission de protection sociale de la population agricole, assure également l'accompagnement social de ses adhérents par des actions ciblées en faveur de ses assurés.

Les aidants sont toutes les personnes aux liens étroits et stables, résidants ou non sous le même toit que le proche aidé, qui lui viennent en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou une partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. Dans le cadre de l'action « Instants Aidants », il s'agit d'un proche aidant : famille, amis.

L'action « Instants Aidants » c'est « Rester en bonne santé quand on aide les autres ». Un programme proposé et organisé par la MSA Nord – Pas de Calais.

Les aidants sont aujourd'hui plus de 8 millions en France. Ce sont des personnes qui, bien souvent, en toute discrétion, apportent une aide régulière à un proche en raison d'une maladie, d'un handicap ou de l'âge. Être aidant implique souvent d'être disponible à tout moment et parfois au détriment de sa propre santé physique et mentale. Quel que soit l'âge de l'aidant, il peut être amené à aider au quotidien un proche et cette situation peut générer du stress, de l'isolement et de la fatigue. C'est pour mieux appréhender ces difficultés, qu'a été créé le programme « Instants Aidants ».

Le présent traitement, mis en œuvre par la MSA du Nord – Pas de Calais a pour finalités de proposer aux aidants de prendre du temps pour eux et de faire le point sur leurs besoins en participant aux Instants Aidants.

Le repérage est essentiellement effectué par les travailleurs sociaux de la MSA Nord – Pas de Calais ; néanmoins, l'ensemble des partenaires de l'action susceptible de rencontrer des aidants peut également en faire le repérage

Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la MSA Nord – Pas de Calais.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes : données d'identification, vie personnelle et le NIR.

Les données sont conservées dans la limite de 5 ans après la fin de l'action.

L'accès aux données est réservé, en tant que destinataires internes : aux agents dûment habilités des services DSST, Contrôle Médical et à la Direction si besoin en était et en tant que

destinataires externes : les partenaires tels que les CLICs, les plateformes de répit, les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent.

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : [dpo.grprec@msa59-62.msa.fr](mailto:dpo.grprec@msa59-62.msa.fr).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA – 80715 – Paris Cedex 07.